

ESPACE PUBLIC

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

En préambule à une large refonte du plan communal de circulation, visant à réduire la pollution et d'améliorer la qualité de vie des usagers, la rue Magenta sera prochainement fermée à la circulation automobile. Les voies du Petit-Pantin passeront, à la fin de l'année, en sens unique.

© ville de Pantin

Article de Frédéric Fuzier, publié dans Canal n°319, septembre 2023

Publié le 29 août 2023

PREMIÈRES MODIFICATIONS

La première intervention se déroulera aux Quatre-Chemins avec la fermeture à la circulation motorisée d'une partie de la rue Magenta, entre les rues Berthier et Sainte-Marguerite. En conséquence, la portion restant accessible aux véhicules changera de sens de circulation, de la rue Berthier à la rue Lapérouse. Cette dernière verra aussi son sens de circulation inversé, de la rue Magenta à la rue Pasteur. Les travaux nécessaires à ces modifications (marquages, plantations...) dureront trois jours, du 5 au 8 septembre, et entraîneront la suppression temporaire de certaines places de stationnement rues Magenta et Lapérouse. La première phase de piétonnisation de la rue Magenta, qui se verra enrichie de végétaux, débutera dès le 8 septembre et permettra aux services municipaux d'évaluer les possibilités d'amélioration de ce dispositif en vue de l'aménagement définitif de cette portion de voie en 2025.

GAGNER DE L'ESPACE AU PROFIT DE NOUVEAUX USAGES

Dans le quartier du Petit-Pantin, les rues Méhul, Lavoisier et Charles-Auray passeront, de leur côté, en sens unique fin 2023 à la faveur d'une intervention sur le réseau de transport d'électricité. Au terme de ces travaux, début 2024, ces sens uniques seront conservés. Mieux : les rues Méhul et Lavoisier bénéficieront d'aménagements destinés à faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons, avant une requalification complète.

Ce chantier, comme celui de la rue Magenta, s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un nouveau plan de circulation dont le but est, comme le souligne Mirjam Rudin, adjointe au maire déléguée aux Espaces publics, « de pacifier l'espace public et d'en faciliter les usages en diminuant la place des voitures, et notamment de celles qui, en transit, traversent Pantin pour se rendre d'un point à un autre. Piétonniser certaines rues, en passer d'autres en sens unique, permet en effet de gagner de l'espace au profit des autres usages, et ce, en agrandissant les trottoirs et en créant des pistes cyclables. Le tout sera, bien évidemment, agrémenté d'espaces verts ».

L'AVENUE JEAN-LOLIVE PACIFIÉE

Le TZén (bus en site propre) se faisant désirer, la ville a décidé de ne plus attendre pour offrir à l'avenue Jean-Lolive la pacification qu'elle mérite. L'idée ? Réinvestir les places de stationnement inutilisées, suite à la création de nouvelles pistes cyclables, en les transformant en parterres

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/mise-en-place-dun-nouveau-plan-de-circulation-5175>



vegetalisées ou en terrasses destinées aux restaurateurs.

De fait, ces espaces sont actuellement en train d'être débitumés afin de recevoir un mélange terreux spécifique pour la plantation de végétaux nécessitant peu d'entretien et d'arrosage. Au total, plus de 1 200 m² de verdure et 1 800 arbustes viendront, dès cet hiver, agrémenter les abords de l'ex-RN3, entre le square du Petit-Bois et l'église. Quant aux terrasses, elles sont déjà installées !



© ville de Pantin

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.